

Le 30 novembre 2022

François Charette, avocat
Ligne directe 514 341-7740, poste 6925
Télécopieur 514 341-3302
francois.charette@ccq.org

OBJET : Demande de renseignements du 22 novembre 2022

Maître,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 22 novembre 2022.

Votre demande visait à obtenir les informations suivantes :

1. Le nombre d'association syndicale de l'industrie de la construction qui représente les salariés exerçant le métier de tuyauteur ainsi que le nom de ces associations;
2. Le nombre de locaux syndicaux qui représentent les salariés exerçant le métier de tuyauteur ainsi que le nom de ces locaux;
3. Le pourcentage de représentation des tuyauteurs pour chaque association syndicale et le cas échéant pour chaque local.

Concernant l'élément 1 de votre demande, les cinq associations syndicales de l'industrie représentant des salariés qualifiés au métier de tuyauteur sont les suivantes :

- Centrale des syndicats démocratiques (CSD-CONSTRUCTION)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN-CONSTRUCTION)
- Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction)
- Syndicat québécois de la construction (SQC)

Concernant l'élément 2 de votre demande, 19 locaux comprennent des membres qualifiés au métier de tuyauteur. Vous trouverez dans le tableau ci-joint (annexe 1) le nom de ces locaux par association.

Finalement, nous vous transmettons le pourcentage de représentation des tuyauteurs pour chaque association syndicale et pour chaque local (annexe 2), et ce, en date du 17 novembre 2022 (élément 3 de votre demande).

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

François Charette
FC/mm
p.j.

Annexe 1

Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) :

- Local 58 (Association internationale des calorifugeurs)
- Local 62 (Union internationale des journalier d'Amérique du Nord)
- Local 71 (Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada)
- Local 116 (Association internationale des travailleurs de métal en feuilles)
- Local 144 (Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada)
- Local 349 (Syndicat International des peintres et métiers connexes)
- Local 711 (Association internationale des travailleurs en ponts, en fer structural, ornemental et d'armature)
- Local 905 (Union internationale des opérateurs-ingénieurs)
- Local 929 (Association internationale des ouvriers plâtriers et cimentiers applicateurs)
- Local 1135 (Syndicat international des peintres et métiers connexes)
- Local 2182 (Mécaniciens industriels)

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction)

- Local 3 (Association nationale des travailleurs en réfrigération climatisation et protection incendie)
- Local 9 (Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers)
- Local 100 (Association canadienne des métiers de la truelle)
- Local 618 (Association nationale des travailleurs en tuyauterie et calorifugeurs)
- Local 791 (Union des opérateurs de machinerie lourde)
- Local 2016 (Syndicat inter-provincial des ferblantiers et couvreurs)
- Local AMI (Association des manœuvres inter-provinciaux)
- FIPOE (Fraternité Inter-provinciale des ouvriers en électricité)

Annexe 2

Données en date du 17 novembre 2022

Association syndicale	% de représentativité
CSD	1,66%
CSN	3,02%
SQC	8,52%
CPQMC	82,28%
Local 58	0,08%
Local 62	0,19%
Local 71	3,58%
Local 116	0,15%
Local 144	68,55%
Local 349	0,08%
Local 711	0,11%
Local 905	0,04%
Local 929	0,08%
Local 1135	0,04%
Local 2182	0,08%
FTQ	4,52%
Local 3	0,08%
Local 9	0,34%
Local 100	0,04%
Local 618	3,66%
Local 791	0,04%
Local 2016	0,08%
Local AMI	0,15%
FIPOE	0,04%